

OCEANEXPO 1977

DEVELOPPEMENT DE LA CONCHYLICULTURE ET DE L'AQUACULTURE
IMPORTANCE POUR L'AMENAGEMENT DU LITTORAL

PAR Monsieur LE DANTEC

°
0 0

Dans un document du Secrétariat général de la Marine marchande (P.3 - MJ - Juin 1976), on peut lire :

"Le littoral est un bien rare, limité par définition puisqu'il n'est pas interchangeable. Il est de plus convoité et conquis par de multiples utilisateurs, agressifs parfois ou très puissants, qui occupent souvent des régions du littoral les plus riches au point de vue biologique. Cet état de fait crée des problèmes d'occupation du sol, notamment quand un choix préalable rationnel ou valorisant n'est pas effectué et également entraîne des pollutions et des nuisances, la zone littorale étant la plus exposée puisque les fleuves y drainent jusqu'à la mer l'ensemble des effluents qu'ils reçoivent depuis leurs source".

Face à cette concurrence, il est apparu qu'une place importante devait être accordée aux cultures marines pour plusieurs raisons : elles contribuent à maintenir un cadre de vie, elles ne sont pas exclusives d'autres activités sous certaines réserves, elles sont sources d'emplois et de richesses économiques. C'est pourquoi l'élaboration d'un schéma directeur national de la conchyliculture et de l'aquaculture fut décidée pour protéger et développer ces activités sur le littoral.

Il n'est pas question, dans le cadre de ce rapport, de faire la synthèse de tous les problèmes posés par ce schéma qui met en cause de nombreux organismes, ni de l'ensemble des travaux et des mesures à mettre en oeuvre

.../...

pour aboutir à une directive nationale d'aménagement, mais seulement d'examiner les perspectives du développement en fonction :

a) d'une part des exigences biologiques, techniques et écologiques des cultures marines qui font l'objet des recherches et expérimentations entreprises par l'Institut des Pêches.

b) d'autre part des orientations imprimées à ces travaux dans une optique à long terme, dans le but de définir les actions prioritaires à entreprendre, ainsi que les moyens de les réaliser et surtout d'aboutir à délimiter des zones d'intérêt. L'accent mis sur ce dernier point nous amènera à passer sous silence des thèmes importants de recherches, qui ne sont pas susceptibles de donner lieu à une réservation de sites nouveaux mais qui contribueront cependant au développement de la conchyliculture, tels que :

- études sur la reproduction, constitution et entretien de stocks de géniteurs ; exploitation rationnelle des gisements naturels... en vue de permettre un recrutement suffisant de juvéniles ;

- études sur la pathologie des mollusques et crustacés... pour limiter les conséquences des épizooties ;

- études des potentialités nutritives des bassins ostréicoles... qui peuvent conduire à réduire les inconvénients d'une concentration de cultures dans un site donné et éviter ainsi, à terme, une diminution du rendement.

c) enfin, de la mission propre de l'Institut des Pêches. La politique et la responsabilité de l'ISTPM au cours du VII^e plan, ont été précisées : son rôle est d'aider la profession à mener des expériences rentables en évitant une dispersion qui pourrait nuire à son efficacité. Les espèces retenues répondent en conséquence aux critères suivants : elles conviennent aux conditions climatiques et hydrologiques locales ; elles sont situées en début de chaîne alimentaire ; elles nécessitent en cours d'élevage une nourriture de coût peu élevé ; elles sont susceptibles de débouchés commerciaux importants soit directement, soit après transformation, ou bien encore peuvent être utilisées efficacement en vue du repeuplement des fonds de pêche. C'est pourquoi, sauf exceptions motivées, les opérations menées par l'ISTPM se limitent aux algues, coquillages et crustacés. D'autres organismes comme le CNEKO ou le CTGREF portent leurs efforts sur la pisciculture.

.../...

C'est donc, dans les limites et sous les réserves précédentes, que nous avons établi le document annexé à cette note. Il fait le point des réflexions d'un groupe de chercheurs de l'ISTPM, réunis à Nantes le 14 avril dernier. Il constitue une contribution à l'élaboration de la deuxième phase du schéma directeur national de la conchyliculture et de l'aquaculture, au cours de laquelle selon les directives du Secrétariat général de la Marine marchande, "doivent être déterminés pour le long terme (horizon 2000) les sites propices au développement des activités considérées, la définition de ces sites devant déboucher au moins sur la préservation de leur potentiel biologique". Certains paragraphes de ce document feront l'objet de communications particulières de mes collègues : MM. GRAS et HERAL, en ce qui concerne les recherches avancées en ostréiculture, M. PEREZ en ce qui concerne la culture des algues, M. AUDOUIN pour les essais de repeuplement des fonds en crustacés à partir de produits d'écloserie.

Avant d'en résumer les grandes lignes, nous rappellerons brièvement la place que les cultures marines occupent actuellement en France.

I. - SITUATION ACTUELLE DES CULTURES MARINES EN FRANCE

La production des huîtres, moules et autres coquillages cultivés et livrés à la consommation représente 20 à 25 % de la valeur des produits de la mer débarqués en France.

Les tonnages s'établissaient en 1976, selon les indications de la Direction des Pêches maritimes, aux environ de 90 000 T d'huîtres (dont seulement moins de 5 000 tonnes de plates contre 15 à 20 000 tonnes avant l'épizootie, et plus de 85 000 T d'huîtres creuses) et 44 à 45 000 T de moules. Les autres coquillages : palourdes, clams, praires, coquille St Jacques, pétoncles, coques, bigorneaux, ormeaux etc... ne sont encore l'objet que d'un élevage limité. Le tonnage pêché annuellement est de l'ordre de 35 à 45 000 T, dont plus de 20 000 T de pectinidés, 5 à 6 000 T de vénéruidés, 4 à 5 000 T de coques. Seule l'ostréiculture satisfait les besoins du marché national et peut même exporter dans les divers pays européens.

.../...

Les surfaces concédées aux ostréiculteurs sur le domaine public maritime dépassent 18 000 ha, dont la plus grande partie dans la zone intertidale et 4 500 ha au dessous des plus basses mers entre le 0 des cartes et les lignes de sonde de - 8 à - 10 mètres (élevage dit d'eau profonde dans les grandes baies bretonnes (Quiberon, Brest, St Brieuc, St Michel). En Méditerranée, on pratique l'élevage en suspension.

Les diverses techniques de culture des moules (culture à plat et sur bouchots sur des terrains émergents sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique ; en suspension en Méditerranée) sont développés sur une surface de plus de 900 ha et une longueur (lignes de pieux constituant les bouchots) de plus de 1 600 kilomètres.

Les autres formes d'aquaculture en sont encore, pour la plupart, au stade expérimental.

II. - POSSIBILITES D'EXTENSION DES CULTURES MARINES EN FRANCE - Résumé du document en annexe

a) Du point de vue strictement écologique, de grandes possibilités existent en Méditerranée, soit dans les étangs littoraux du Languedoc, du Roussillon et de la Corse, soit en mer sur les rivages du golfe du Lion. Il importe dès maintenant de réserver, de protéger et d'aménager la marge littorale et les étangs salés de la Camargue au Barcarès (protection contre la pollution ; protection contre les incursions des chalutiers dans la zone des 3 milles : système des pieux-tubes).

b) L'extension des surfaces cultivées sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche doit tenir compte des conditions de milieu très variées qui y règnent. Les principaux facteurs qui, sur le plan écologique et biologique favorisent ou non l'implantation de la conchyliculture sont : le site, la vitesse des courants, la nature du substrat, les variations de part et d'autre des valeurs optimales des facteurs physico-chimiques tels que : température, salinité, pH, oxygène dissous, les apports en sels nutritifs, les pollutions, la présence ou l'absence d'une production naturelle dans un biotope donné. En tout état de cause, l'expérimentation demeure indispensable pour tester l'aptitude réelle des terrains à la culture.

.../...

c) Le développement, l'aménagement et la valorisation des claires, marais et polders, garantiraient la préservation du milieu naturel et permettraient une exploitation rationnelle d'importantes zones littorales (affinage des huîtres avec des possibilités d'envisager une production plus intensive par enrichissement du milieu sans nuire à l'engraissement et au verdissement des mollusques ; élevages de vénérédés ; expérimentations diverses sur les poissons et les crustacés). Les sites à réserver concernent d'anciens réservoirs à poissons, des claires ostréicoles abandonnées, des zones non exploitées jusqu'alors (par exemple : polders de Vendée, peut-être "mollières" de la baie de Somme).

d) et e) Les recherches génétiques et les implantations d'espèces nouvelles seront traitées à part dans le cadre des recherches avancées en ostréiculture par MM. GRAS et HERAL. Elles impliquent, non point l'occupation de nouveaux terrains sur le domaine public maritime, mais la nécessité de disposer d'écloseries expérimentales et de stations "de quarantaine", où les géniteurs recevraient un début d'adaptation à leur nouveau milieu. Elles peuvent contribuer à améliorer la qualité des sujets élevés sur le plan commercial ou de la résistance aux maladies, à suppléer des espèces indigènes en voie de disparition, à diversifier les cultures ou revaloriser des terrains (exemple de l'essai de culture de C. rhizophorae dans les claires de la Charente).

f) Le développement et la modernisation de la mytiliculture doivent tenir compte : du fait que le meilleur rendement pondéral de l'huître, joint à sa valeur commerciale plus élevée, permettent un élevage rentable de celle-ci et non celui de la moule dans des eaux moins riches en plancton.

du constat des potentialités d'extension qui, très grandes en Méditerranée, sont par contre, très limitées sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique dans l'état des techniques actuelles.

de la possibilité d'accroître les quantités produites, sans augmenter les superficies exploitées, par une meilleure exploitation des concessions et des gisements naturels et la lutte contre les prédateurs.

.../...

Il faut donc, à tout prix, préserver les terrains où se pratique actuellement la mytiliculture et associer à la production une industrie de transformation.

g) Il y a grand intérêt à éviter les risques de la monoculture en diversifiant les activités d'élevage chaque fois que les conditions hydrologiques le permettent,

soit, en vue du repeuplement (coquille St Jacques, pétoncles, homards). Il convient de réserver tous les secteurs où se trouvent des gisements naturels de pectinidés, qu'ils soient épuisés ou non. M. AUDOUIN traitera de la question des homards.

soit en vue de l'élevage jusqu'au stade de la consommation. C'est le cas pour les vénéridés ; il ne semble toutefois pas qu'il y ait lieu de réserver des zones nouvelles pour la propagation de cette culture qui nécessite encore des expérimentations. Il y a lieu de protéger les gisements naturels existants.

h) Le développement de l'ostréiculture en eau profonde est encore possible sur les côtes bretonnes et normandes, soit dans quelques zones restreintes dans les profondeurs de 0 à - 10 m, soit dans les zones situées plus au large (- 15 m, - 20 m), ce qui exigera une adaptation des techniques.

i) Les cultures d'algues représenteront à court terme un atout de nos rivages. M. PEREZ traitera de cette question.

En conclusion, il me semble utile de rappeler :

que le maintien et la protection des sites actuels ainsi que la réservation de nouveaux espaces sont les conditions nécessaires d'un développement de la conchyliculture et de l'aquaculture dans le cadre général de l'aménagement du littoral.

mais que la valorisation de ces activités présente d'autres aspects conditionnés par les recherches et les expérimentations qui pourront dans l'avenir permettre d'accroître les quantités produites sans augmenter les superficies exploitées ou d'améliorer la qualité des produits livrés aux consommateurs ou à l'industrie alimentaire sans porter atteinte à l'équilibre du milieu naturel.